



**N° 2024-09**

**Arrêté fixant la liste des membres du jury de  
l'examen professionnel d'accès au grade  
d'agent social territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe  
**Session 2024****

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** le décret 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

**Vu** le décret n° 2007-117 du 29 janvier 2007, fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 8 et 15 du décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

**Vu** son arrêté n°2024-04 du 07 mars 2024 complété par son arrêté n°2024-08 du 07 juin 2024, portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'agent social territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

**Considérant** le PV du tirage au sort du réprésentant du personnel effectué le 11 décembre 2023.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : composition du jury**

Le jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'agent social territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe est composé comme suit :

**Elus locaux :**

- M. Jean-Marc DUPUY, Maire de Duran, remplaçant du Président du jury ;

- M. Alain GATEAU, Maire de Monblanc, Président du jury ;

**Personnalités qualifiées :**

- Mme Marion AZZOLA, Responsable du Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile au CIAS du Grand Auch Cœur de Gascogne ;

- M. Jean-Marc VISINONI, consultant indépendant ;

Fonctionnaires territoriaux :

- Mme Elisabeth GHILBERT-LARROQUE, Cheffe du service "Entretien des locaux" au Conseil Départemental du Gers ;
- Mme Lucie MAZIERES (CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne) représentante du personnel à la CAP de catégorie C ou l'une des suppléantes dans l'ordre du tirage au sort Mme Michèle HYGONENG (CIAS de la Ténarèze), Mme Christel LAGRANGE (CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne).

**ARTICLE II : délibérations**

La délibération établissant la liste des candidats autorisés à participer à l'épreuve d'entretien se déroulera le 04 novembre 2024 au Centre de gestion de la FPT du Gers à Auch. La délibération d'admission se tiendra le 19 ou 20 novembre 2024 au Centre de gestion de la FPT du Gers à Auch.

**ARTICLE III : publicité**

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers. Ampliation sera transmis à Monsieur le Préfet du département du Gers. Le présent arrêté sera également publié par voie électronique sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers.

**ARTICLE IV : voies et délais de recours**

Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours (Par dépôt sur place ou par courrier ou via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait à Auch, le 7 juin 2024

Le Président

  


Didier DUPRONT